

Santhia, choisissez votre formule adaptée

Toutes les garanties décrites s'entendent par application des conditions générales n° 30598-0115 du produit et annexe descriptive n° 30600-0115.

Vos dépenses de santé⁽¹⁾

	● Formule 1	● Formule 2
HOSPITALISATION⁽²⁾		
En établissement conventionné		
• Frais de séjour, transfusion sanguine, salle d'opération	100 %	Frais réels
• Honoraires des chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens - CAS ⁽³⁾	100 %	Frais réels
• Honoraires des chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens - non CAS ⁽³⁾	100 %	200 %
• Forfait journalier hospitalier	100 %	Frais réels
• Chambre particulière ⁽⁴⁾ (jusqu'à 150€ / jour), lit d'accompagnant pour un enfant de moins de 10 ans hospitalisé (jusqu'à 10 jours/an)	-	Frais réels
En établissement non conventionné		
• Tous postes confondus - CAS ⁽³⁾	100 %	150 %
• Tous postes confondus - non CAS ⁽³⁾	100 %	130 %
SOINS COURANTS		
• Consultations, visites, actes techniques de spécialistes, radiologie - CAS ⁽³⁾	100 %	100 %
• Consultations, visites, actes techniques de spécialistes, radiologie - non CAS ⁽³⁾	100 %	100 %
• Actes d'auxiliaires médicaux, analyses	100 %	100 %
• Appareils auditifs, orthopédie	100 %	100 %
• Transport du malade	100 %	100 %
• Hospitalisation à domicile	100 %	100 %
OPTIQUE		
• Verres, montures, lentilles, acceptées par le Régime Obligatoire	100 %	-
• Forfait optique tous les 2 ans et par assuré⁽¹⁰⁾ :		
- verres simples et montures acceptés par le Régime Obligatoire,		
- lentilles (remboursées ou non par le Régime Obligatoire),		
- chirurgie laser de l'œil.		
A la prise d'effet de l'adhésion	-	50€
A compter de la 3 ^{ème} année	-	50€
A compter de la 5 ^{ème} année	-	50€
- verres complexes et montures acceptés par le Régime Obligatoire		
A la prise d'effet de l'adhésion	-	200€
A compter de la 3 ^{ème} année	-	200€
A compter de la 5 ^{ème} année	-	200€
DENTAIRE		
• Consultations et soins dentaires	100 %	100 %
• Prothèses dentaires et orthodontie acceptées par le Régime Obligatoire		
1 ^{ère} et 2 ^{ème} années d'assurance	100 %	100 %
3 ^{ème} et 4 ^{ème} années d'assurance	100 %	100 %
A partir de la 5 ^{ème} année d'assurance	100 %	100 %
• Plafond par an et par assuré 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	500€	600€
PHARMACIE		
• Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire à 65 %	100 %	100 %
• Médicaments (et homéopathie) remboursés par le Régime Obligatoire à 30 %	100 %	100 %
• Médicaments remboursés par le Régime Obligatoire à 15 %	100 %	100 %
CURE THERMALE		
• Soins remboursés par le Régime Obligatoire	100 %	100 %
+ Forfait par an et par assuré	-	-
SERVICES		
• Forfait maternité et adoption, en plus du remboursement des soins	-	-
• Actes de prévention du contrat responsable		
• Forfait sevrage tabagique : 50€ /an ⁽⁵⁾	inclus	inclus
• Forfait Frais d'Obsèques (jusqu'à 70 ans)	-	500€
• Assistance	-	inclus
• Garantie Bien-être ⁽⁶⁾		
• Tiers Payant	inclus	inclus
• Décompte en ligne	inclus	inclus

7 formules au choix - sans questionnaire médical

Formule 3

Formule 4

Formule 5

Formule 6

Formule 7

Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
200 %	200 %	200 %	200 %	200 %
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
150 %	150 %	150 %	150 %	150 %
130 %	130 %	130 %	130 %	130 %

100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
100 %	105 %	130 %	180 %	200 %
100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
100 %	125 %	150 %	200 %	300 %

-	-	-	-	-
80 €	120 €	160 €	200 €	310 €
100 €	140 €	180 €	220 €	340 €
120 €	160 €	200 €	240 €	370 €
200 €	200 €	200 €	200 €	310 €
220 €	230 €	240 €	250 €	340 €
240 €	250 €	260 €	270 €	370 €

100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
130 %	160 %	200 %	240 %	300 %
145 %	180 %	220 %	260 %	320 %
160 %	200 %	240 %	280 %	340 %
700 €	800 €	1 000 €	1 500 €	1 800 €

100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
100 €	120 €	150 €	175 €	200 €

100 €	125 €	160 €	200 €	240 €
-------	-------	-------	-------	-------

Prise en charge de tous les actes

inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
500 €	500 €	500 €	750 €	750 €
inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Oui si souscription d'un pack Optique-Dentaire				100 €
inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
inclus	inclus	inclus	inclus	inclus

Pour **plus** de sérénité, renforcez votre protection :

Avec le pack "Assistance Hospitalière"⁽⁷⁾,

recevez tous les jours sans justificatif une indemnité journalière pour régler vos frais annexes (télévision, magazines, téléphone... et même le wifi !)

Option Eco

Recevez 8 € par jour à compter du 1^{er} jour d'hospitalisation en cas d'accident et du 4^{ème} jour en cas de maladie (maximum 365 jours)

1€ par mois et par adulte⁽⁸⁾

Option 1

Recevez 15 € par jour à compter du 4^{ème} jour d'hospitalisation (maximum 365 jours)

2€ par mois et par adulte⁽⁸⁾

Option 2

Recevez 15 € par jour à compter du 1^{er} jour d'hospitalisation (maximum 365 jours)

3€ par mois et par adulte⁽⁸⁾

Sur les postes de dépenses les plus importants :

Avec le Pack Optique-Dentaire et Bien-être⁽⁶⁾

Niveau 1

- + 20€ Renfort optique
- + 20 % Renfort sur prothèses dentaires et orthodontie remboursées par le RO
- 100€ : prothèses dentaires non remboursées (implants, orthodontie, parodontologie...)
- Garantie Bien-être (homéopathie, ostéopathe, vaccins) : 50€ par an et par bénéficiaire (tous actes confondus)

4€ par mois et par bénéficiaire adulte⁽⁹⁾

2€ par mois et par bénéficiaire enfant⁽⁹⁾

Niveau 2

- + 40€ Renfort optique
- + 40 % Renfort sur prothèses dentaires et orthodontie remboursées par le RO
- 200€ : prothèses dentaires non remboursées (implants, orthodontie, parodontologie...)
- Garantie Bien-être (homéopathie, ostéopathe, vaccins) : 100€ par an et par bénéficiaire (tous actes confondus)

7€ par mois et par bénéficiaire adulte⁽⁹⁾

3€ par mois et par bénéficiaire enfant⁽⁹⁾

Niveau 3

- + 60€ Renfort optique
- + 60 % Renfort sur prothèses dentaires et orthodontie remboursées par le RO
- 300€ : prothèses dentaires non remboursées (implants, orthodontie, parodontologie...)
- Garantie Bien-être : (homéopathie, ostéopathe, vaccins) : 150€/an et par bénéficiaire (tous actes confondus)

10€ par mois et par bénéficiaire adulte⁽⁹⁾

4€ par mois et par bénéficiaire enfant⁽⁹⁾

Niveau 4

- + 80€ Renfort optique
- + 80 % Renfort sur prothèses dentaires et orthodontie remboursées par le RO
- 400€ : prothèses dentaires non remboursées (implants, orthodontie, parodontologie...)
- Garantie Bien-être : (homéopathie, ostéopathe, vaccins) : 200€/an et par bénéficiaire (tous actes confondus)

12€ par mois et par bénéficiaire adulte⁽⁹⁾

5€ par mois et par bénéficiaire enfant⁽⁹⁾

Pour faire des économies, consommez "responsable"

Eco-pharma

Faites des économies

Faites des économies et consommez "responsable" en choisissant de vous faire rembourser par Amis uniquement les médicaments les plus efficaces (ceux dont les services médicaux rendus sont considérés comme majeurs ou importants par la Haute Autorité de Santé).⁽⁹⁾

Réduction de **-3€** par mois et par bénéficiaire⁽⁸⁾

(1) Le montant de notre remboursement est exprimé dans le cadre du parcours de soins coordonnés et du contrat d'accès aux soins (CAS). Les pourcentages sont exprimés sur la base de remboursement de la Sécurité sociale, moins le remboursement de votre Régime Obligatoire (RO), si celui-ci est non nul. Les prestations sont toujours servies dans la limite des frais réels et sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire. La contribution forfaitaire retenue par le Régime Obligatoire, ainsi que les franchises médicales restent à la charge de l'Assuré social. Lorsque le montant de l'acte est supérieur à 120€, votre Régime Obligatoire retient une franchise de 18€. Cette franchise est prise en charge par votre complémentaire santé.

(2) Sauf causes d'exclusions visées aux conditions générales réf. 30598-0115.

(3) Dans le cadre du contrat responsable, les médecins signataires du Contrat d'accès aux soins (CAS) s'engagent à limiter le montant de leurs dépassements d'honoraires.

(4) La chambre particulière est remboursée au tarif prévu dans l'établissement, dans la limite journalière de 150€. Notre remboursement concerne la chambre elle-même et exclut les services annexes : télévision, téléphone, suppléments alimentaires...

(5) Remboursement des traitements nicotiques de substitution (patches, comprimés, gommes) en complément du remboursement du Régime Obligatoire.

(6) Bien-être : actes non pris en charge par le Régime Obligatoire (homéopathe, chiroprate, étioopathe, ostéopathe, pédicure, podologie, bilan diététique, vaccins).

(7) Voir conditions générales N°30598-0115 et annexe descriptive n° 30600-0115.

(8) Les prix et réductions mentionnés s'ajoutent ou se déduisent du montant mensuel de la cotisation de votre complémentaire Santhia. La souscription d'un pack Optique- Dentaire et Bien-être avec la formule TM (NSO) rend le contrat santé non responsable.

(9) Les médicaments à vignette bleue ou orange ne seront pas remboursés par Amis.

(10) Au sein de ce forfait optique, le remboursement d'un équipement (1 monture + 2 verres) vous est garanti tous les 2 ans, sauf en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue et pour les enfants mineurs, les garanties s'appliquent par période d'un an. Le montant maximum de la monture est plafonnée à 150€.